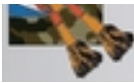




du Correspondant Défense



La réserve militaire

La réserve militaire est composée de citoyens volontaires, issus du monde civil ou militaire.

À la charnière de la société civile et des armées, ils matérialisent par leur engagement la participation effective des citoyens à la défense du pays.

À la notion du concept de réserve de masse mobilisable en temps de guerre est venue se substituer la notion de **réserve d'emploi**, structurée selon les besoins de la défense. Cette réserve apporte des possibilités nouvelles et essentielles aux forces armées lorsque celles-ci doivent faire face à l'accroissement sensible de leurs missions ou à des **besoins temporaires** dans certaines spécialités.

Employés sur le terrain, les réservistes sont chaque jour plus présents sur tous les théâtres d'opérations menés sur le territoire national et à l'étranger.

Deux composantes pour une réserve utile et diversifiée :

La Réserve Opérationnelle

La réserve opérationnelle est composée de citoyens français et apporte aux forces armées le **complément militaire** utile à l'exécution de certaines missions.

Ces femmes et hommes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un **renfort temporaire** de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Selon leurs compétences et leur domaine de spécialité, ces réservistes opérationnels servent en unités ou dans les états-majors, sur le territoire national et sur les théâtres extérieurs.

La réserve est un complément indispensable aux forces d'active.

Sources : www.defense.gouv.fr/reserves

La Réserve Citoyenne

Constitue un relais des forces armées au sein de la société civile.

Les réservistes citoyens sont des **volontaires agréés** auprès d'autorités militaires qui ont choisi de servir en faisant bénéficier la défense de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique local sans faire du métier des armes leur profession. Acteurs majeurs du rayonnement, ils sont indispensables au renforcement du **lien armées-Nation** et à la **diffusion de l'esprit de défense**.

Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détenaient. Ceux issus de la société civile, sans expérience militaire, se voient attribuer un grade à titre honorifique.

En bref :

- Les réservistes accomplissent des missions opérationnelles variées et exercent des responsabilités au même titre et dans les mêmes conditions que le personnel d'active.
- Ils enrichissent les savoir-faire des forces armées et contribuent à la défense et la sécurité de nos intérêts vitaux.
- Ils s'enrichissent des valeurs des armées et améliorent leur savoir-être professionnel.



Journée Nationale des Réservistes

À vos agendas, **jour ?? / ?? / 2015.**

Cette journée a pour objectif de favoriser les rencontres entre les réservistes pour faire connaître la réserve et obtenir l'adhésion des employeurs.

Autour d'activités fédérations vous pourrez ainsi découvrir les métiers de la Défense. Divers stands d'informations, expositions de matériels et divers jeux pour enfants et adolescents seront installés Place de la République.